

**PROCES-VEBRAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2023**

Présents : Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire
Mesdames JOLY, LOCU-CHARLIER, MISCHLER, et VILQUIN
Messieurs REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN, MICHEL F,

Absents excusés : Messieurs MICHEL A, FERREUX et ROYER

Date de la convocation : 23/08/2023

Secrétaire de séance : Bernard PIERRECY

I – APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 JUIN 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1- Modifications du tableau des effectifs du personnel

Vu les mouvements de personnel au sein du service périscolaire (départ de vacataire, démission), il convient de réorganiser le service.

Monsieur le Maire propose :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique, à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires) au service restauration scolaire/ garderie,

La suppression de l'emploi d'un emploi d'agent spécialisée principal d'école maternelle à temps non complet soit 17h30 hebdomadaire pour assurer les fonctions d'ATSEM.

Et

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 17h30 heures hebdomadaires) au service restauration scolaire et garderie à compter du 1^{er} septembre 2023

La création d'un emploi d'un emploi d'agent spécialisée principal d'école maternelle à temps non complet soit 17h30 hebdomadaire pour assurer les fonctions d'ATSEM auprès des classes de maternelle du groupe scolaire CIZE/NEY à compter du 1^{er} septembre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **ACCEpte** de modifier le tableau des effectifs
- **PRECISE** que des heures complémentaires effectuées par ces agents en cas de nécessité de service, pourront être rémunérées.
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2- Rétrocession du lot n° 15 du lotissement « Sous le Crêt » parcelle cadastrée n° AA281

Monsieur le Maire rappelle la vente du lot n° 15 sur le lotissement « Sous le Crêt » », cadastré AA N° 281 à M. BERNARD Antoine et Mme Eloïse SCHNEIDER par délibération en date du 16 décembre 2021 et l'arrêté délivré le 5 juillet 2022 leur accordant un permis de construire.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande datée du 5 juin 2023 dans lequel M. BERNARD Antoine et Mme SCHNEIDER Eloïse sollicitent le retrait du permis de construire n° PC 039 153 22 C0001.

Lors de l'acquisition du terrain à la commune, le 26 mars 2022, il a été précisé dans l'acte notarié du paragraphe Engagement de construire : Ainsi qu'il résulte de la délibération de la commune de Cize en date du 17 juin 2014, dont une copie du procès-verbal demeure annexée à l'acte de dépôt de pièces du lotissement reçu par Maître Xavier JACQUES, notaire à Champagnole, le 9 octobre 2014, il est expressément convenu comme condition essentielle et déterminante que : *« l'acquéreur devra procéder à la construction sur le lot vendu dans un délai de 4 ans A défaut de construction dans le délai imparti, l'acquéreur sera tenu de rétrocéder le lot à la commune de Cize, au même prix et tous les frais engagés pour cette rétrocession resteront à la charge de l'acquéreur initial aux présentes »*.

Monsieur le Maire précise que les acquéreurs ont fait le choix de rétrocéder le terrain à la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la rétrocession de la parcelle cadastrée AA 281 d'une superficie de 1288 m² pour un montant de 59 342.40 €
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3- Mise en en vente de terrain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que M. JEANDENANS et Mme JENOUDÉT souhaiterait acquérir le terrain jouxtant leur parcelle à savoir la parcelle cadastrée section AA 238 située au lieu-dit : « Les Croisettes ».

La décision sera prise lors d'un prochain conseil après estimation.

4- Convention de financement du fonds d'innovation pédagogique

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil d'école de la rentrée 2022, Monsieur le directeur de l'école avait présenté un nouveau projet d'école sur 4 ans. La ligne directrice de ce projet était le développement durable.

Monsieur le Directeur du RPI CIZE/NEY a sollicité le dispositif, "L'école faisons la ensemble" pour obtenir des financements concernant des interventions en classe de la part du CPIE du Haut-Jura, ainsi que l'achat de matériel : compost, récupérateur d'eau, jardinière, kit panneaux solaires etc....

Le projet de l'école primaire de Cize « Développement durable à l'école » a été validé.

Monsieur le Maire présente le projet de convention relatif au financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique d'un montant de 7 015.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5- Admission en non-valeur budget Eau

Suite au jugement de rétablissement personnel émis au profit de Mme Gabrielle MAGNIN, les créances déclarées par le SGC de Poligny dans le dossier, soit 279.26 € sur le budget Eau de l'exercice 2017 doivent être admises en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE de prononcer la mise en non-valeur sur le budget Eau de la somme de 279.26 €.

III - Dossiers en cours

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des demandes de certificat d'urbanisme ont été déposés pour 2 espaces verts situés :

-Rue Pasteur parcelle cadastrée section AA n°201

-Rue des Saules parcelle cadastrée section AA n° 228

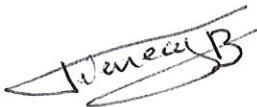
De plus, il précise que le cabinet COLIN travaille sur un projet de lotissement avenue Etienne Lamy et qu'un certificat d'urbanisme sera demandé prochainement.

- Dans le cadre de l'ADAPEI, Annabelle VILQUIN a commandé 186 brioches pour « l'opérations brioches » qui se déroulera du 9 au 15 octobre prochain. Elle fait appel à des volontaires pour la vente, elle propose d'organiser 3 binômes.
- Monsieur le Maire informe qu'un devis a été demandé auprès de la Société SCHILLER pour l'installation d'un défibrillateur.

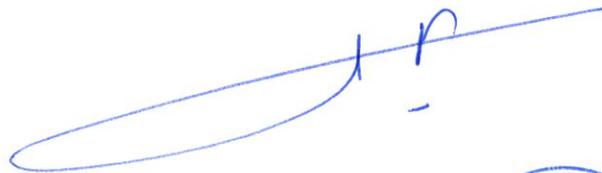
La séance est levée à 20h10

Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY



Le Maire



Philippe WERMELLE



